

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2009

### 1. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DU STADE : Demande de DGE Dotation Globale d'Équipement - Plan de financement.

Le Maire rend compte aux conseillers du fait que les dirigeants du Club local de football ont été plusieurs fois contactés par les membres du District. Leurs conclusions mettent en évidence la non conformité des installations actuelles du Stade, notamment pour ce qui concerne les dimensions du terrain, le bâtiment, et la clôture du site. Les aménagements projetés permettraient un meilleur accueil des pratiquants et la sécurité de tous les utilisateurs. Des devis de travaux de mise aux normes ont été établis pour un montant de **113 220,36€HT, soit 135 411,56 €TTC**. Le CM, considérant ces aménagements indispensables à la poursuite des activités du Club local selon les normes en vigueur, décide ( par 11 voix pour, et 3 abstentions) l'exécution des travaux pour un montant de **113 220,36€HT** soit **135 411,56€TTC** ; sollicite de l'Etat une subvention DGE au titre des aides pour travaux aux équipements communaux au taux de 30%, écartée à 0,43 ; sollicite du Département une subvention au titre des gros équipements au taux de 30 % ; sollicite de la Ligue du Football Amateur une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur ; approuve le plan de financement suivant : Aide du Conseil Général 33 966 €- Aide DGE de l'Etat 14 605 €- Aide au titre du FAFA 25 000 €- Ressources propres 61 840,56 €; dit que les travaux seront inscrits au budget 2009.

### 2. MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITE : « PETIT CASINO » : Demande de DGE – Plan de financement.

Le Maire rappelle aux Conseillers le problème crucial de la disparition à Meaulne du seul magasin alimentaire, suite au jugement d'éviction rendu par le Tribunal de Grande Instance de Montluçon à la suite d'une longue procédure qui n'avait pas laissé insensibles les élus. Une intense recherche de solutions a alors été entamée. De très récentes négociations ont permis d'aboutir à la possibilité d'acquisition par la Commune du bâtiment abritant actuellement le commerce du « Cheval Blanc » limité à un tabac presse, bar-restaurant, qui permettra l'installation, et l'extension de l'actuel « Petit Casino » dans la partie ancien dancing. Le montant de l'opération s'élève à 196 550 € dont **115 000 €** pour l'acquisition et **81 550 €HT** pour les travaux. Le CM, considérant l'opportunité du projet, décide d'inscrire, à l'unanimité des présents, l'initiative pour un montant total de **196 550 €** au budget primitif 2009 ; sollicite de l'Etat une subvention **DGE** au titre du maintien des services de proximité (écartement 0,43) ; sollicite une subvention du **FISAC**, Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, 30 % ; sollicite une subvention du Département au titre du **FODESCA**, Fonds Départemental de Soutien au petit Commerce et à l'Artisanat, 30 % ; approuve le plan de financement suivant : Aide DGE 17 407 €- Aide FISAC 58 965 €- Aide FODESCA 58 965 €- Emprunt (le remboursement de l'annuité sera couvert par le loyer) 61 213 €; autorise le Maire ou un adjoint à signer tout acte à intervenir concernant cette opération.

### 3. ECONOMIES D'ENERGIES : CHANGEMENT DES FOYERS TYPE « BOULES » AU LOTISSEMENT LES DEUX RIVIERES.

Le Maire expose aux membres du CM qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : **Economies d'énergies : changement des foyers type « boules »**. Un avant - projet a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : **1 848,00 €HT** soit **2 210, 21 €TTC**. Le SIEGA peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la commune de 1848,00 € Le CM décide à l'unanimité des présents, d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, de demander la réalisation de ces travaux au SIEGA, prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1 848,00 € lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

## QUESTIONS DIVERSES

- **Commission Communale des Impôts Directs :** à la demande d'un conseiller, son fonctionnement (composition, rôle, périodicité des séances) est expliqué aux conseillers.
- **Réunion publique :** suite au projet de signature de la convention avec La Poste approuvée en CM du 14 janvier 2009, la population est invitée à participer à la réunion publique « L'Avenir de la Poste » animée par un responsable de l'administration. Cette présentation aura lieu le samedi 28 février 2009 à la Salle Alain Fournier à partir de 15 h.
- **Conseil de Développement du Pays de la Vallée de Montluçon :** lors de la dernière réunion, ont été abordés les sujets suivants :
  - le « plan climat » et la prise en considération des énergies renouvelables ;
  - la promotion du Territoire en terme d'amélioration de la communication pour favoriser le désenclavement ;
  - la poursuite des contrats Auvergne + et Leader +.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu à la Mairie de MEAULNE le mercredi 18 février 2009 à 20 h 30.**